

Annnonce aux Médias

Direction de la Communication

Réf: MA009f10

Tél. +33 3 88 41 25 60

Fax +33 3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int



COUNCIL
OF EUROPE

CONSEIL
DE L'EUROPE

47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Strasbourg, 08.02.2010

Le Président de la Commission de Venise en visite en Moldova suite à la demande d'assistance sur la réforme constitutionnelle

Date: 9-10 Février 2010

Lieu: Chisinau (Moldova)

Description: Gianni Buquicchio et Thomas Markert, respectivement Président et Secrétaire adjoint de la [Commission de Venise](#), effectuent une visite en Moldova donnant suite à une demande récente à la Commission adressée par le Président *ad interim* de la République de Moldova, Mihai Ghimpu, relative à la réforme constitutionnelle. Le but de cette visite est de discuter des aspects procéduraux de la réforme constitutionnelle.

La Délégation, composée également du Représentant spécial du Secrétaire Général (SRSG) en République de Moldova, Berute Abraitene ainsi que des représentants de l'Union européenne, a planifié au cours de cette visite à Chisinau des réunions avec le Président *ad interim*, Mihai Ghimpu ; le premier Ministre, Vlad Filat ; le premier Vice-Président du Parlement, Serafim Urechean ; le Chef du Parti démocratique du Parlement, Marian Lupu, le Chef du Parti communiste du Parlement, Maria Postoiu avec Mark Tkaciuc.

Cette visite sera suivie d'une mission du groupe de travail à Chisinau qui aura lieu 24 au 26 février aux fins de discuter avec la Commission constitutionnelle concernant la réforme constitutionnelle.

La Commission de Venise et le Président *ad interim* de la République de Moldova, Mihai Ghimpu, tiendront un **briefing de presse le mercredi 10 février 2010, de 16h00 à 16h25, à la Résidence présidentielle.**

Note aux rédactions

La Commission européenne pour la démocratie par le droit, connue sous le nom de **Commission de Venise**, est l'organe consultatif indépendant sur les questions constitutionnelles du Conseil de l'Europe. Fondée en 1990, la Commission a joué un rôle de premier plan dans l'adoption de constitutions conformes aux standards du patrimoine constitutionnel européen.

La Commission de Venise donne des **conseils juridiques à ses États membres et « les premiers soins constitutionnels » aux différents États et organes statutaires du Conseil de l'Europe**. Elle contribue à la diffusion du patrimoine constitutionnel européen, fondé sur des valeurs juridiques du continent. La Commission joue également un rôle unique et inégalé dans la gestion des crises et la prévention des conflits via la construction des constitutions et par le biais de ses conseils.

Avec l'adhésion du Mexique le 3 Février 2010, la Commission de Venise compte 57 États membres à part entière.

Contact presse: Thomas Markert, mob.+33 (0)6 63 48 02 77, thomas.markert@coe.int

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: Council.of.Europe.Press@coe.int